

demeurent défailantes, tout en reconnaissant les nombreux progrès accomplis. Le gouvernement canadien s'est félicité de ce que des premières élections démocratiques en quarante ans aient pu avoir lieu sans trop de problèmes. Nous avons déjà indiqué au gouvernement roumain notre satisfaction devant les progrès accomplis tout en soulignant ce qui, selon nous, mérite encore d'être corrigé.

Le Canada a longtemps insisté sur la protection des droits des minorités en Roumanie. Nous avons été particulièrement touchés par certains événements violents inter-ethniques, en mars 1990, et nous avons encouragé le gouvernement roumain à agir afin d'assainir cette situation. Le Canada a vigoureusement condamné la violence utilisée contre les manifestants en juin 1990. Depuis l'annonce des mesures gouvernementales visant à améliorer la situation des droits de la personne, nous accordons une attention particulière à ce que ces mesures soient effectivement mises en place.